

ALGER

Alger républicain

Extract of Alger républicain

<http://www.alger-republicain.com/TRANSFERT-ILLICITE-DES-DEVISES.html>

TRANSFERT ILLICITE DES DEVISES VERS L'ÉTRANGER

- La société Total dans le collimateur de la justice

- Actualité politique nationale - Pillage de l'économie algérienne -
Publication date: dimanche 17 août 2014

Description:



TOTAL Algérie fait actuellement l'objet d'une enquête diligentée par la justice algériennes pour raison de transferts illicites de devises à l'extérieur de l'Algérie.

Par Mohamed BOUFATAH -

in l'Expression

16.08.14

Une introduction à cet article a été insérée ci après.

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Après les sociétés connues et pour lesquelles la justice algérienne a statué telle Sanofi - Aventis et d'autres soupçonnées de détournements de devises vers l'étranger, c'est maintenant la société TOTAL Algérie qui fait l'objet d'une enquête diligente par la justice pour raison de transferts illicites de devises à l'extérieur de l'Algérie.

Il est certain que l'installation de la plupart de ces sociétés ne s'est pas fait avec l'objectif d'apporter quelque chose à l'Algérie mais d'abord et cela le pays le vit depuis longtemps, pour pomper le plus largement possible la manne pétrolière nationale, propriété des enfants de l'Algérie qui est détournée par tous les moyens et « astuces » possibles par ces entreprises mandatées par des pays « démocratiques » dans lesquels « le droit » et « la justice » font partie des fondements de la nation.

Le peuple algérien que l'on souhaite tenir loin de tous ces sujets de « préoccupation » doit être rigoureusement vigilant pour la défense des richesses qui sont destinées au développement de la nation et à son progrès. Ces richesses qui lui sont arrachées par les détournements maffieux et le pillage, opérés par ces grandes multinationales installées en conquérantes dans nos sources pétrolières près desquelles, la jeunesse de Ouargla, de Hassi Messaoud et d'ailleurs, attend pendant des mois et des années, d'hypothétiques emplois pendant que sa vie passe et brûle au soleil sous le poids intolérable du chômage.

Ali Sayad

17.07.14

La filiale algérienne de la firme française Total se trouve dans le collimateur de la justice algérienne, selon des sources judiciaires citées, hier, par le quotidien arabophone El-Khabar citant des sources.

Cette affaire concerne le transfert illicite des sommes de devises vers l'étranger provenant de contrats d'importations des lubrifiants automobiles destinés pour les besoins de la filiale du groupe en Algérie. **L'enquête est ouverte suite aux soupçons liés aux fausses déclarations douanières et au gonflement des factures des achats d'huiles à l'étranger.**

Total Algérie aurait agi ainsi concernant ses importations avec comme objectif de transférer des devises à l'étranger. Dans ce cas de figure, le groupe français est passible d'une amende de l'ordre de 800 milliards de centimes, rapporte la même source.

Pour rappel, la filiale algérienne du groupe pharmaceutique Sanofi-Aventis avait payé une amende de 2 milliards de dinars, en mai 2012, pour surfacturation des matières premières destinées à la fabrication du médicament.

Son directeur, Thierry Lefèbre, a été condamné dans la même affaire à un an de prison avec sursis. Des entreprises étrangères et locales, utilisent la majoration de la valeur de l'importation pour esquiver les restrictions imposées par la Banque d'Algérie au transfert des dividendes à l'étranger.

La législation algérienne oblige les sociétés étrangères et mixtes de réinvestir une part de leurs bénéfices dans le pays. Malgré des mesures prises par la Banque d'Algérie et la Douane pour freiner la saignée des devises vers l'étranger par le biais de transferts illicites des dividendes et autres infractions de change.

Le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur, selon de nombreux observateurs.

La gravité de ce trafic qui affecte le commerce extérieur de l'Algérie n'est pas près de s'arrêter. La fuite des devises vers l'étranger a explosé durant l'année 2012 et 2013. A titre d'illustration, la Banque centrale a indiqué dans l'une de ses notes de conjoncture, que du mois de janvier au mois de mai 2013, le pays a transféré 30,448 milliards de dollars, un chiffre en nette progression par rapport à la même période de l'année 2012 (26,76 milliards de dollars)

Par Mohamed BOUFATAH -

in l'Expression

16.08.14